ARTICLE VII

LE TEMPS DU PROCES

Demain, dès l'aube, à l'heure où blanchit la campagne, Je partirai. Vois-tu, je sais que tu m'attends. J'irai par la forêt, j'irai par la montagne. Je ne puis demeurer loin de toi plus longtemps.

Je marcherai les yeux fixés sur mes pensées, Sans rien voir au dehors, sans entendre aucun bruit, Seul, inconnu, le dos courbé, les mains croisées, Triste, et le jour pour moi sera comme la nuit.

Je ne regarderai ni l'or du soir qui tombe, Ni les voiles au loin descendant vers Harfleur, Et quand j'arriverai, je mettrai sur ta tombe Un bouquet de houx vert et de bruyère en fleur

Victor HUGO

Maudit soit ce jour.

Maudit soit le jour ou le petit Illyés à Châteauroux s'est noyé dans la piscine à vague, maudit soit ce jour ou le petit Jules n'est pas ressortit de son apnée à la piscine de bannière-de-Bigorre, maudit soit ce jour où la petite fillette ne reviendra pas de la séance de natation scolaire à POMEYS, maudit soit le jour où horreur absolue les trois jeunes frères chalonnais sombreront dans l'abîme du lac du pré Saint-Jean...

Maudit soient ces jours là.

Annus horibilis.

Maudit soit cet instant où la mère perd l'être adoré sorti de sa chair.

Celui qu'elle a porté et conçu.

Cet enfant prodige, que nous décrit si bien la psychanalyste Françoise DOLTO. (*Loc. cit lorsque l'enfant paraît*).

Page 1 sur 10

On ne survit pas à ses enfants, à ses êtres tant choyés et chéris.

Ce n'est pas dans la logique naturelle de la vie.

« J'ai appris que la moitié de ma vie et de mon cœur était morte.

J'aimais cette pauvre enfant plus que les mots ne peuvent le dire ô mon dieu que vous ai-je fait...

Ce bonheur complet me faisait trembler II faut toujours un nuage Celui-là n'a pas suffit

Dieu ne veut pas qu'on ait le paradis sur terre, il l'a reprise oh mon pauvre ange , dire que je ne le reverrai plus ».

Victor HUGO.

Vient donc le temps du procès.

Le temps d'après le drame qui prépare le temps d'après le procès.

Dans le sombre prétoire, lieu géométrique de tous les malheurs.

A ma gauche les parties civiles.

Dans un ineffable sentiment, je vois, je sens, je vis leur incommensurable chagrin.

Leur peine indicible.

Laissons nos cœurs et nos passions, aller vers eux jusqu'à la mort.

Et moi devant eux comme un pantin cherchant la lumière chez ceux, pour qui il fait déjà nuit dés l'aube.

C'est donc à eux que je réserve mes premiers mots, mes premières paroles de compassion, sachant d'avance qu'elles se perdront dans leur légitime indifférence car dans mon propre jeu je ne suis que MEURSAULT de CAMUS en étranger.

Je suis l'étranger.

Pour l'heure, me voici à la barre du prévenu, le honni, l'incongru, le détesté.

Je discerne l'anathème.

Pire encore je suis une ombre.

J'ai beau leur dire que je défends le maître nageur-sauveteur, non pas comme leur adversaire, mais pour comprendre.

Simplement comprendre.

Comprendre pour l'oeuvre de vérité, car je leur dois la vérité à eux aussi.

A eux surtout.

On me regarde sans m'entendre, on me voit comme l'oiseau du malheur.

Je suis dans la pâle lueur de la salle d'audience, cette ombre de la calamité, et j'ai pour nihiliste et vaniteuse mission impossible d'apporter la lumière dans ce néant.

Ma robe est en lambeaux.

Seul mon client le maître nageur-sauveteur, entreverra cette lumière dans sa propre douleur comme celle du regret de BAUDELAIRE surgit du fond des eaux.

L'émotion ne doit pas avoir d'influence sur le plaideur.

Il n'est pas là pour excuser mais pour comprendre.

Même si le Grand MALRAUX nous disait que « Juger, c'est de toute évidence ne pas comprendre puisque, si l'on comprenait, on ne pourrait pas juger ».

L'avocat n'est pas SAINT-LOUIS sous son Chêne, appréciant au doigt mouillé la situation, il est face à lui avec la vérité du dossier qui n'est pas toujours la vérité absolue.

Une vérité réelle qui ne sera pas nécessairement la vérité judiciaire, la seule qui sortira du prétoire.

Il ne connaît que la vérité humaine du drame passé et à venir.

L'avocat doit assurer une défense coûte que coûte.

Au risque des quolibets et des crachats sur sa robe à la sortie du tribunal.

C'est sa légion d'honneur à lui.

Mais où est la lumière dans les ténèbres de ce pâle tribunal de province, face aux contempteurs incarnés par un ministère public qui réclame mécaniquement, code pénal en main, son du, ses peines et son châtiment.

Parfois à charge et à surcharge.

« Ces juges qui, dans leurs approches trop souvent abusivement victimaires, cèdent parfois à la tentation de supplanter leur rôle d'arbitre du droit en arbitre du bien alors qu'il ne doit exister aucune échelle du bien et du mal. »

L'homicide involontaire est le pire des drames parce que justement il est involontaire.

Il n'est ni voulu ni désiré ni pensé.

C'est le délit de l'honnête homme, inattendu, imprévisible par essence.

Comme la mort qui foudroie.

Que peut on faire contre l'oeuvre de chronos le temps, le grand maître, le seul maître qui avec thanatos la mort s'allient, pour sans prévenir, faucher la vie de l'enfant rare.

L'homicide involontaire, ce n'est pas que le code pénal, c'est aussi et surtout la négation de la volonté de faire perdre une vie.

Le pardon semble dérisoire.

Lorsque le destin sur votre chemin décide de vous rendre responsable de la perte de la vie d'un enfant, alors on se met hors de la vie et parfois on n'en revient pas.

Qui d'entre nous un jour n'a pas été en automobile ou dans la vie courante, au moins une fois maladroit, imprudent, inattentif, négligeant ou a manqué à une obligation de sécurité ou de prudence imposée par la loi ou le règlement?

Que celui là me jette la première pierre...!

Et souvent le hasard et la chance ont fait que nos faiblesses, celles naturelles et inhérentes à l'homme, n'ont pas eu de conséquences dramatiques.

La faute non intentionnelle fait partie de notre vie de tous les jours.

Que de drames se sont noués autour de que l'on appelle l'homicide involontaire.

La maman qui n'a pas vu l'enfant se pencher de la fenêtre de l'immeuble, le papa qui n'a pas vu la casserole qui ébouillantera son fils, tous ces drames dits domestiques qui tuent tant d'enfants.

En sortant en marche arrière de votre garage, un enfant vous percute en bicyclette et succombe à ses blessures.

Alors le destin vous fera rencontrer l'homicide involontaire.

Nul ne peut dire fontaine je ne boirai pas de ton eau.

J'ai vu des maîtres-nageurs-sauveteurs et professionnels du sport somatiser au point d'avoir une fin tragique sur un lit d'hôpital atteint par des maladies incurables.

Et ce n'est pas une fable que de vous le dire.

L'homicide involontaire, c'est pire que le meurtre ou l'assassinat.

Ces homicides voulus, parfois prémédités et conçus par des délinquants ou assassins, pour lesquels il paraît naturel de rendre des comptes, d'expier leurs fautes.

Nos maîtres nageurs-sauveteurs et professionnels du sport, moniteurs, animateurs, sont parfois de très jeunes gens à peine adultes, qu'on aura assigné à la surveillance de plans d'eaux, de littoral sans expérience aucune.

Ils seront jugés de manière impitoyable comme les 6 de la noyade de CHATEAUROUX.

Pourtant on est pas sérieux quand on a 17 ans nous disait Arthur Rimbaud.

Le tribunal est l'arène où se trame la tragédie arbitrée par des juges drapés dans leur étole de vision du droit et de la norme.

Ils ont pour charge d'appliquer la loi à la cause qui leur est soumise.

Le drame Shakespearien est là.

Pour l'avocat qui plaide il est essentiel d'éviter de laisser le maître-nageur-sauveteur ou professionnel du sport être cloué au pilori.

Il va livrer bataille pour le sortir de son statut de bouc émissaire, en tant que parfaite victime expiatoire sacrifiée pour purifier une faute, souvent dans le cas de l'homicide involontaire, pour une poussière de faute.

Car souvent la justice, comme au moyen âge ne recherche pas autre chose que la réponse qu'elle veut à la question.

Et nombreux sont comme certains témoins, portant les clous vers le sacrifié en haut du Golgotha.

La nature humaine n'est pas glorieuse parfois.

« Quand Nietzsche écrivait que la bonté des singes lui faisait douter que l'homme en êut pu descendre, il s'illusionnait sur les qualités de ces quadrumanes avides, cruels, et lubriques.

Ce sont bien les aïeux qu'il nous fallait. »

Jean ROSTAND (Loc.cit. pensées d'un biologiste)

Pour l'avocat, ne jamais s'éloigner de l'humanité que nous défendons, c'est notre ligne directrice, même si parfois tel Sisyphe la pente est raide et la défense se fait ligne MAGINOT.

Heureusement la loi donne la parole à la défense, encore faut il qu'elle ait une résonnance.

Une infraction n'est pas un générique médical

Elle répond à des exigences

Temps, lieu et faits.

Nous devons parfois cet inconfort aux policiers et aux juges qui n'ont pas toujours faits les investigations que nous étions en droit d'attendre.

Et devant cette vacuité il nous faut pourtant construire une défense.

Parfois leur raisonnement hâtif qui absconde le droit très singulier des baignades pourtant précisément codifié.

Il m'aura fallu, exhumer le passé pour révéler des failles et modifier le cours des certitudes de l'enquête et de l'instruction.

Ebranler ces certitudes s'avère être une tâche prométhéenne et même donquichottesque lorsque j'explique à un juge qui me regarde comme un animal qui prétendrait lui montrer la lanterne magique.

Comme par exemple lorsque je m'efforce à démontrer code du sport à l'appui, qu'aucune loi, qu'aucun règlement n'impose au maître-nageur-sauveteur une surveillance autre que constante, ni ne prescrit la position précise qu'il doit occuper autour du bassin.

Il en est de même lorsque j'exhorte les juges à se recentrer sur les fondamentaux en adjugeant que le plan d'organisation de la sécurité et des secours (POSS) est l'équivalent d'un règlement intérieur dont la conséquence de droit est *de facto* son absence de valeur réglementaire sauf si ce dernier est le fruit d'un arrêté municipal.

Qu'en matière d'homicide involontaire l'article 121-3 vise « *le règlement* » et non « *les règlements* ».

J'exhorte les juges à une interprétation stricte de ce droit, alors que les tribunaux ne devraient prendre en considération que la violation de la loi ou le règlement.

Nos incantations et nos clameurs sont parfois vaines lorsque les esprits sont calcifiés par les certitudes.

Et pourtant l'on nous ressasse à l'envi dans les facultés de droit qu'en matière pénale le doute doit toujours profiter à celui que l'on accuse.

Ne pas convoquer l'intime conviction comme aux assises, concept bancal qui est la traduction littérale de notre paranoïa.

Ne pas condamner au bénéfice du doute mais relaxer au bénéfice du doute.

Lors des réquisitions, on n'imaginât jamais que l'on proposerait aujourd'hui de telles peines.

En effet aujourd'hui pour les auteurs indirects, et malgré la loi « Fauchon » le quantum des peines pour les Maîtres-nageurs-sauveteurs et les responsables publics est devenu stratosphérique.

Il devient usuel de requérir et surtout de voir retenir 10 à 18 mois de prison avec sursis, là où jadis culminait le plafond des 6 mois.

Aller tutoyer ces sommets là est devenu la norme.

Est-ce raisonnable, est ce juste?

Evolution d'un autre temps ? Celui de l'air du temps.

Sans parler de l'extérieur du prétoire!

La méconnaissance du rôle de l'avocat gouverne l'opinion publique.

Aujourd'hui il n'y a plus le poison d'Agrippine mère de Néron.

C'est topique aussi, là où la vengeance épistolaire est reine il y a le poignard médiatique, on essaie de porter atteinte à la réputation par le biais de la presse.

Elle décide de vous envoyer dans la fosse à opprobre.

La machine médiatique à broyer enquête et expose notre Maître nageur-sauveteur dans les pages de faits divers comme si c'était des douaniers de sa vie.

Qu'ont ils souvent de certitudes dans le dossier?

« Ce n'est pas le doute qui rend fou c'est la certitude ». Disait Nietzche.

Deus machina du dossier.

« La vengeance déguisée en justice est notre plus affreuse grimace » (MAURIAC)

De ce pandémonium pessimiste apportons une note humaniste et optimiste celle du secouriste que les maîtres-nageurs-sauveteurs incarnent tous avec honneur et passion

L'enfant sauvé des eaux grâce à vous les maîtres-nageurs sauveteurs.

« Il n'aurait fallu Qu'un moment de plus Pour que la mort vienne. Mais une main nue Alors est venue. Qui a pris la mienne ». Louis ARAGON.

Maîtres-nageurs-sauveteurs, c'est un peu votre main.